

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 474

Artikel: Langues et fédéralisme : administration centrale : l'emprise bernoise
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027362>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Administration centrale : l'emprise bernoise

Le fédéralisme linguistique est une des pierres de touche du fédéralisme tout court. On l'a une fois de plus clairement senti au Conseil national l'été dernier lorsque le radical vaudois Delamuraz développait son "postulat" sur l'usage des langues nationales au sein de l'Administration: mettre en doute l'équilibre confédéral sur ce point précis, c'est atteindre le "système suisse" tout entier à un point névralgique. Voilà probablement une des raisons pour lesquelles le problème — car problème il y a, comme on le démontrera plus bas — n'a jamais été véritablement empoigné: il était beaucoup plus confortable d'en rester à l'attendrissement mêlé de fierté qui saisit les voyageurs et citoyens suisses à la lecture des conseils de prudence délicieusement multilingues affichés dans les wagons CFF. Pluralisme mythique!

A travers le brouillard

Aujourd'hui pourtant, à travers le brouillard du sentimentalisme ambiant, certains diagnostics précis se font jour, certaines données sont publiées plus largement que dans des cercles confidentiels. Et c'est tout naturellement, en un premier temps, sur l'Administration fédérale, lieu privilégié de rencontres des langues, que se concentre l'attention. Bien sûr, à plusieurs reprises, le Conseil fédéral est intervenu là pour faire respecter les droits des minorités culturelles et linguistiques. Peine perdue! Les instructions (dictées en 1965, par exemple) sont restées lettre morte la plupart du temps. Parce qu'elles devaient être appliquées, souvent, par des "chefs" suisses alémaniques? Peut-être; le déséquilibre n'en est pas moins patent et il déborde évidemment sur le terrain brûlant de la proportionnalité intercantionale

dans les régiments de fonctionnaires travaillant à Berne.

Il n'est pas question ici de soutenir que les problèmes se résoudront par l'arithmétique. Il s'agit, d'abord, de détailler un constat, de situer des enjeux auxquels les Romands eux-mêmes étaient jusqu'ici curieusement peu sensibles. Voyez par exemple le travail mené à bien par la rédaction du "Journal des fonctionnaires fédéraux" (6 septembre 1978) sur la langue maternelle et le canton d'origine de 160 hauts fonctionnaires recensés systématiquement à travers les sept départements fédéraux, soit sept secrétaires généraux et six secrétaires généraux suppléants, 79 chefs et 68 suppléants d'office, de directions ou de divisions (1) (selon la terminologie de l'Annuaire officiel de la Confédération)!

Apparences trompeuses

Au premier abord, pas de quoi fouetter un chat! Sur ces 160 hauts fonctionnaires, 130 sont de langue allemande (81,3 pour cent du total), 26 de langue française (16,3 pour cent) et 4 de langue italienne (2,5 pourcent); soit des proportions qui correspondent presque, en étant généreux avec la Suisse allemande, au découpage helvétique (population d'origine suisse), 74,5 pour cent de germanophones, 20,1 pour cent de francophones et 4 pour cent de personnes de langue italienne.

La discrimination

A y voir de plus près pourtant, ces chiffres recouvrent une situation qui n'est pas loin d'être intolérable (surtout si l'on prend en compte la procédure presque inéluctable d'"avancement" dans le corps des fonctionnaires). La discrimination est en effet manifeste lorsque on examine les fonctions occupées par les représentants des trois langues considérées. Les secrétaires généraux des départements? Aucun d'entre eux n'est de langue française ou italienne (trois sur sept sont Bernois)... Leurs suppléants? Même répartition (à nouveau trois

Bernois). Mieux encore: deux Départements ont à leur tête un tandem exclusivement bernois, le Département militaire et le Département des finances et des douanes.

Il vaut donc la peine de détailler les responsabilités "au sommet", selon la langue d'origine, département par département (2).

Au *Département politique*, avantage aux latins dans la répartition des directions, deux

Parmi les offices fédéraux importants, on en compte un certain nombre qui sont dirigés par un tandem (un directeur et un directeur suppléant) bernois; ce sont: au Département de justice et police, la Division de police et le Ministère public; au Département militaire, la Division de l'administration militaire fédérale (secrétariat général du département); au Département des finances et des douanes, l'Administration des finances (secrétariat général), l'Administration des douanes, la Centrale pour les questions d'organisation de l'Administration fédérale; au Département de l'économie publique, la Division du commerce; au Département des transports et communications et de l'énergie, l'Office fédéral des transports.

sont en mains alémaniques, deux en mains romandes et une en mains tessinoises (parmi les suppléants, un seul membre de la minorité latine, un Tessinois de langue française).

Au *Département de l'intérieur*, trois offices (hiérarchiquement mal "classés", les Archives fédérales, l'Inspection des forêts et le Bureau de statistique sur onze sont dirigés par des Romands. Soit sur 26 hauts fonctionnaires au total, 21 germanophones (80,8 pour cent), 4 francophones et 1 personne de langue italienne.

Au *Département de justice et police*, un Romand à la tête de la Division de la Justice et

une équipe de souche latine (cas unique!) à la Police des étrangers ; les six autres divisions sont dirigées par un germanophone (trois d'entre elles, la Division de police, le Ministère public de la Confédération et la Protection civile sont coiffées par un tandem bernois).

Un cas classique : le DMF

Au *Département militaire*, neuf francophones (dont un Romand chef d'un groupement) et un Tessinois, soit 18,8 pour cent des 48 postes recensés ; par ailleurs, pas besoin d'insister lourdement sur le poids bien connu des Bernois sur cette administration, quatorze personnes (29,2 pour cent des places disponibles) dont le Secrétaire général et son suppléant, ainsi que le chef du Groupement de l'armement.

Au *Département des finances et des douanes*, Les 23 postes recensés sont occupés par 2 Bernois francophones, 11 Bernois germanophones et 10 Suisses alémaniques...

Au *Département de l'économie publique*, une seule division, celle de l'Agriculture, est dirigée par un Romand ; pour le reste, sur 19 postes de hauts fonctionnaires, trois sont occupés par des francophones (six Bernois de langue allemande).

Au *Département des transports et communications et de l'énergie*, sur 11 hauts fonctionnaires, un représentant des minorités latines.

Un tiers, c'est trop !

Un tel constat se passe de commentaires, mais il impose un nouveau décompte, celui des hauts fonctionnaires par canton d'origine. Et là, comme on pouvait le prévoir, apparaît une main-mise redoutable des Bernois sur les postes en cause, 51 sur 160, soit près du tiers des places disponibles, alors que la population bernoise représente 17 pour cent environ (avant la partition jurassienne) de celle de la Suisse entière ; sur ces 51 hauts fonctionnai-

res, 45 sont germanophones (les ressortissants de l'Ancien Canton détiennent 34 pour cent des postes occupés par des germanophones!).

Parmi les cantons qui ont, dans la haute administration, une représentation plus importante que celle à laquelle ils auraient "droit" au vu de leur population : Uri (population résidente d'origine suisse par rapport à l'ensemble du pays, 0,6 pour cent; hauts fonctionnaires : 1,3 pour cent), Fribourg (3,2 et 3,8 pour cent), Soleure (3,7 et 4,4 pour cent), Bâle-Ville (3,7 et 6,0 pour cent), Schaffhouse (1,1 et 2,5 pour cent), Appenzell Rh.-Ext. (0,8 et 1,3 pour cent), Appenzell Rh.-Int. (0,2 et 0,6 pour cent), Argovie (6,8 et 6,9 pour cent), Thurgovie (2,9 et 3,1 pour cent) ; on le voit, les "exagérations" n'atteignent jamais, et de loin, les sommets bernois (selon une répartition cantonale de la population Berne aurait 27 hauts fonctionnaires). A noter : les cinq cantons romands, 21,1 pour cent de la population

résidente, "donnent" à Berne seulement 12,5 pour cent de ses hauts fonctionnaires, et Obwald, Nidwald, Glaris et Zoug ne comptent aucun représentant parmi les personnes recensées par le "Journal des fonctionnaires fédéraux".

Nul doute que cet état de fait ne prenne d'autant plus d'importance que les pouvoirs de l'Etat central se multiplient, comme l'on sait, et que personne n'a encore proposé sérieusement une décentralisation de l'Administration fédérale...

1) Source : l'*Annuaire fédéral de la Confédération suisse 1977/1978* (édité par la Chancellerie), dont les données sont arrêtées au 31 mai 1977.

2) Relativité des statistiques : certains cas de fonctionnaires sont douteux, qui continuent à affirmer leur appartenance à telle ou telle minorité culturelle ou linguistique et qui en réalité sont totalement assimilés (études, vie de famille) à la Suisse allemande.

... En revanche, cinq fonctions sur treize (38,5 pour cent) reviennent à des Bernois de langue allemande : le directeur, deux chefs de section et deux adjoints".

2. *La Centrale pour les questions d'organisation de l'Administration fédérale*. "Cet office comprend un directeur, un directeur suppléant, un chef de division, un chef de section, sept adjoints scientifiques et sept adjoints ; sur 18 postes, on ne trouve qu'un seul Romand ; en revanche, on compte 8 Bernois (44,4 pour cent) germanophones dont le directeur, le directeur suppléant et trois adjoints scientifiques".

3. *Les Services d'information et de presse de l'Administration fédérale*. "17 personnes (non compris EPF, PTT et CFF) dont 13 seulement apparaissent sur la liste des fonctionnaires supérieurs ; sur ces 13 personnes, on compte 4 Romands (dont un est de langue allemande), un Tessinois (de langue allemande également), mais 3 Bernois germanophones ; en résumé, 3 francophones sur 13 personnes".

Courroies de transmission confisquées

Le "Journal des fonctionnaires fédéraux" propose trois exemples précis pour appuyer sa démonstration, la composition de trois offices qui sont au service de toute l'Administration fédérale. Nous citons les propres termes des auteurs :

1. *L'Office fédéral du personnel*. "Nous y avons compté un directeur, un directeur suppléant, un sous-directeur, six chefs de section, un adjoint scientifique et trois adjoints ; sur ces treize postes, un seul revient à un représentant des minorités linguistiques et culturelles (une Tessinoise, de langue française, est chef de section). Il convient de noter que le sous-directeur est un Saint-Gallois bilingue et que l'un des trois adjoints, Bernois, est également bilingue ; mais lorsqu'on sait de quel côté "pencent" ceux-ci dans l'Administration fédérale